



Commune de SAINT-JULIEN-des-LANDES
(Département de la Vendée)

CIMETIERE

Parcelle : J

Concession n°: 20

CONCESSION de TERRAIN
dans le CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée le 17 septembre 2025 par M. Daniel DEVRED et Mme Minh BOSQUET domiciliés 3 ter impasse des Quichenottes 85150 Saint-Julien-des-Landes (Vendée) tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder leur sépulture collective.

ARRÊTE :

Article premier : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom des demandeurs susvisés et à l'effet d'y fonder leur sépulture collective.

- une concession de **CINQUANTE années**,
- à compter du **vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq**
- De **UN** mètre carré équipé d'un caveau.

Article 2 : Cette concession est accordée au titre de :

- **concession nouvelle**
- ~~- renouvellement de la concession~~
- ~~- conversion de la concession accordée leet expirant le.....~~

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de **523.00 €**

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au Titulaire de la concession et au Receveur Municipal.

Fait en Mairie, le **23 septembre 2025**.

Le Maire,
Joël BRET

